

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2007
SAINT-MAURICE EN CHALENCON
COMPTE-RENDU

Présents : AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BEYRON Jean-Louis, BLANC Dominique, CHAZALON François, DEJOUR Paul, DEJOURS Françoise, DELARBRE Alain, DUCLAUT Jean-Claude, FOCHI Alain, GILLES Andrée, GUILLERMOND Etienne, IMBERT Brigitte, JOURDAN Alain, LOUIS Annie, PICHERAL Didier, RÉNÉ Luc, RIOUFOL Magaly, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, VALETTE Gilbert, VIDAL Jean-Claude, VIDIL Jean-Louis.
BENDAHMANE Ariane, LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice, RIOU Delphine.
Excusés : LEMAITRE François, ROSE Christian, VALETTE Annie, VIGNÉ Pierre.

1. Accueil de la petite enfance

a) Nouveaux statuts validés

Annie LOUIS informe que suite aux délibérations de toutes les communes, Monsieur le Préfet a pris un arrêté le 10 décembre dernier, fixant les nouveaux statuts de la Communauté de communes. La collectivité est donc maintenant compétente en matière de petite enfance.

b) Poste animatrice Relais d'Assistantes Maternelles

Suite à la création par le Conseil, du poste d'animatrice de relais d'assistantes maternelles intercommunal, il est proposé de choisir Olivia RAYMOND, déjà directrice crèche de Beauvène et ayant 12 heures hebdomadaires disponibles.

Une proposition d'organisation hebdomadaire est présentée :

Mardi (15h-19h30)	Jeudi (8h-12h ; 14h-17h30)
	<u>Animations collectives (itinérance)</u> - Prospection, temps de sensibilisation auprès des personnes intéressées par le métier - Réunions d'informations, rencontres à thèmes (soirées possibles) en direction des assistantes maternelles ou/et des parents - Ateliers d'éveil avec les enfants Nécessite de mise en place d'un calendrier
<u>Accueil sur RDV ou par téléphone</u> - Orientation des familles pour la garde - Informations administratives	<u>Travail administratif</u> - Recherche de documentation - Préparation d'activités et d'animations - Rencontres avec le groupe de travail, le chargé de mission, les partenaires, d'autres territoires... - recherche de lieux dans les communes Possibilité également de réaliser de l'accueil téléphonique

Les priorités pour les premiers mois seraient :

- le travail relationnel de mise en lien de l'offre et de la demande,
- l'aide technique et administrative en matière d'emploi,
- le travail de promotion et de prospection auprès de personnes susceptibles d'être intéressées.

Le groupe de travail suivra régulièrement le poste.

➔ le Conseil valide à l'unanimité l'embauche d'Olivia RAYMOND à compter du 1^{er} janvier 2008 pour 12 heures hebdomadaires, à l'indice majoré 335 soit 521 euros brut mensuel
Le Conseil valide aussi à l'unanimité l'organisation de travail.

c) Organisation pour les accueils collectifs

Des changements sur le site de Beauvène sont proposés pour améliorer le fonctionnement et la fréquentation de la structure d'accueil. Le site des Ollières aura le même fonctionnement :

- Passer de 12 à 9 places
- Ouverture à 7h30 au lieu de 7h00
- Recherche de personnel qualifié selon les normes nationales d'encadrement
- Intégration d'heures complémentaires dans les contrats de travail, pour plus d'adaptation possible au nombre d'enfants inscrits
- Possibilité de n'avoir qu'une personne chargée de l'accueil en début ou en fin de journée

Info post-réunion : les services du Conseil Général ont donné officiellement leur accord pour la mise en place de ces changements.

Pour le second site, 4 profils de postes ont été établis par le groupe de travail.

→ le Conseil, à l'unanimité :
 * donne son accord pour le transfert des contrats de travail existants à Beauvène au 1^{er} janvier (arrêtés à prendre et postes à créer officiellement)
 * renouvelle le contrat de Christelle COSTE au 1^{er} janvier pour 1 an
 * créé les 4 nouveaux postes nécessaires au second accueil « petite enfance » intercommunal

→ Aussi, les nouveaux postes au sein de la Communauté de communes sont les suivants :

Lieu principal d'activité sur le site « petite enfance » à Beauvène :

	Intitulé poste	Fin du contrat en cours	Temps de travail	observations
Olivia RAYMOND	Responsable du site à Beauvène + animatrice du relais d'assistantes maternelles (basée aux Ollières)	Jusqu'au 17 avril 08	23h (crèche) + 12h (RAM)	Proposition d'un nouveau contrat à partir du 18 avril 08 (35h)
Anaïs CHAREYRE	Animatrice accueillante	Jusqu'au 29 janvier 08	30h	Ne souhaite pas continuer
?	Auxiliaire de puériculture	Du 30 janvier 08 au 29 janvier 09	26h + 8h complémentaires	
Fabienne CHAMBOUVET	Animatrice accueillante	Jusqu'au 4 février 08	17h30	Proposition d'un nouveau contrat à partir du 5 février (20h + 8h complémentaires)
Christelle COSTE	Animatrice accueillante	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 08	26h + 8h complémentaires	

Lieu principal d'activité sur le site « petite enfance » aux Ollières sur Eyrieux :

Intitulé poste	Début du contrat	Durée	Temps de travail
Responsable du site	1er février 08	1 an	26h + 9h complémentaires
Auxiliaire de puériculture	1 ^{er} mars 08	1 an	26h + 8h complémentaires
Animatrice accueillante	1 ^{er} mars 08	1 an	20h + 8h complémentaires
Animatrice accueillante	1 ^{er} mars 08	1 an	26h + 8h complémentaires

d) Transfert des locaux et mobilier de la crèche de Beauvène

Laetitia SERRE précise que la commune continuera à prendre en charge les frais d'eau – électricité – chauffage, du bâtiment.

La Trésorerie de St-Pierreville doit établir l'inventaire comptable précis des biens transférés.

→ le Conseil, à l'unanimité, mandate la Présidente pour signer les procès-verbaux de transfert des locaux et biens nécessaires à l'exercice de la compétence « petite enfance » de la commune à la communauté de communes.

e) Informations :

* une rencontre pour informer les parents d'enfants fréquentant la crèche à Beauvène est organisée le mardi 18 décembre

* le Conseil de janvier, sur proposition d'un prochain Groupe de travail, devra définir le règlement intérieur des deux sites d'accueil, les modes d'inscription, etc.

f) Construction du nouveau bâtiment d'accueil

Gilbert VALETTE informe que les travaux d'aménagement des locaux provisoires seront réalisés au 15 janvier 2008.

La Préfecture a validé la solution juridique de « convention de maîtrise d'ouvrage unique ». A ce titre la Communauté de communes est en charge de solliciter, par un seul dossier, la Dotation Globale d'Équipement pour le projet « crèche » et le projet « école », avant le 31 janvier 2008.

Le plan de financement prévisionnel de la crèche + relais d'assistantes maternelles est le suivant. Il s'agit de ratios par m², établis au vu de projets récents de construction de crèches en Ardèche :

Surface	220 m ²
coût HT construction (1400 €) + maîtrise d'œuvre (20%)	1 700 €
coût total HT	374 000 €

DGE		149 600 €	40,00%
CG 07		25 000 €	6,68%
CDRA		61 600 €	16,47%
CAF	10 500 € x 6 places neuves	63 000 €	16,84%
Autofinancement		74 800 €	20,00%
TOTAL		374 000 €	

→ le Conseil valide le plan de financement prévisionnel proposé

Béatrice MAIRE présente les grands principes du projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique, à établir entre la Communauté de communes et la Commune :

➤ Communauté de communes = maître d'ouvrage unique = agit au nom et pour le compte de l'autre partie (commune des Ollières), pour :

1. Coordination des différents pré-programmes de travaux,
2. Définition du programme de maîtrise d'ouvrage unique,
3. Définition de l'enveloppe financière et du plan de financement,

4. Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé,
5. Préparation, passation, signature et gestion complète du marché public de maîtrise d'œuvre et des marchés du contrôleur technique et autres prestataires d'étude ou d'assistance au maître de l'ouvrage,
6. Préparation, passation, signature et gestion complète du marché public de travaux et de fournitures,
7. Gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

et, d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

➤ Comité de pilotage de l'opération :

3 élus titulaires plus 1 élu suppléant par collectivité + toute autre personne qualifiée dont la présence ponctuelle sera jugée utile

N'empiète pas sur les prérogatives du maître d'ouvrage unique, mais compétent pour :

- la coordination de l'opération et la concertation avec les acteurs partenaires (école, accueil provisoire, etc.)
- le pilotage des phases de conception et de réalisation,
- le suivi de la gestion financière de l'opération,
- la concertation et l'échange entre les deux parties.

Les comptes-rendus écrits vaudront validation des décisions et permettront l'avancée de l'opération. Si difficultés => demande d'avis écrits des 2 représentants légaux de chaque partie

➤ Clef de répartition financière :

- les frais de conception, études préalables, maîtrise d'œuvre, ainsi que les frais de gros-œuvre sont répartis au prorata des m² de surfaces de chaque partie (la surface de référence étant les m² totaux de bâtiment construits)
- les frais de travaux hors gros-œuvre (travaux dits intérieurs), ainsi que les frais de travaux extérieurs (cours, etc.) sont répartis directement par sous-opération

Le maître d'ouvrage unique est compétent pour ajuster l'enveloppe financière définitive, au vu notamment :

- de l'avant-projet sommaire confié au maître d'œuvre,
- des accords de subventions de la part des partenaires financiers,
- des résultats de consultation des entreprises.

Tous les deux mois, à compter de la notification de la présente convention, le maître d'ouvrage unique fournit un bilan financier intermédiaire pour demande de remboursement.

En fin d'opération, le mandatement du solde de l'opération intervient au plus tard dans les deux mois suivant le quitus par le maître d'ouvrage au maître d'ouvrage unique

➤ La fin de la mission :

La remise de l'ouvrage transfère la garde et l'entretien de l'ouvrage correspondant.

La présente convention prend fin par l'achèvement de sa mission par le maître d'ouvrage unique.

➤ Fonctionnement :

Il est d'ores et déjà précisé qu'une convention d'utilisation de locaux, entre les deux parties, sera établie en cours d'opération, pour permettre et définir les conditions d'utilisation ponctuelle (mercredis, vacances scolaires,...) des locaux scolaires communaux par la communauté de communes, dans le cadre des activités « accueil de loisirs », pour lesquelles elle est compétente.

Gilbert VALETTE fait préciser que la Communauté de communes encaissera l'ensemble des subventions et demandera donc remboursement à la commune des dépenses, déductions faites des recettes.

→ le Conseil donne son accord pour la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté de communes et la commune des Ollières sur Eyrieux.
→ le Conseil désigne comme membres titulaires du Comité pilotage : Annie LOUIS, Roland ROUCAUTE et Jean-Louis BEYRON. Deux suppléants sont désignés : Jeanne BERTHIAUD et Jean-Louis VIDIL.

La première démarche à réaliser est le lancement d'un marché public pour rechercher un maître d'œuvre. Il est proposé de choisir le candidat selon les critères suivants (sur 20) :

1. disponibilité / délais (par rapport au dépôt de demande de subvention) pour APS (sur 7)
2. référence en terme d'accueil petite enfance et scolaire (sur 6)
3. montant des honoraires (sur 5)
4. méthodologie de travail (relation avec les maître d'ouvrage, etc.) sur 2

→ Le Conseil donne son accord pour le lancement du marché public maître d'œuvre avec les critères proposés

2. Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF

Annie LOUIS informe que pour essayer d'obtenir un partenariat financier important dans les domaines « enfance » et « jeunesse », elle s'est rendue, avec Dominique BLANC et Olivier LEVENT à la CAF d'Aubenas. Malheureusement les montants disponibles ne peuvent être modifiés.

La commission Vie Sociale du 13 décembre dernier a analysé le contrat proposé par la CAF. Malgré qu'il ne soit pas jugé satisfaisant, la commission propose de signer ce contrat avant le 31 décembre. *Voir tableau récapitulatif distribué en réunion.*

Les financements sur la période 2007 – 2010 étant limités, Alain FOCHI précise que la commission vie sociale propose de ne pas lancer de nouvelles actions et, pour 2008, de se consacrer aux actions habituelles menées directement par la Communauté de communes comme les centres de loisirs par exemple.

Annie LOUIS préconise donc de ne pas lancer de nouvel appel à projets auprès des associations, comme cela avait été fait l'an dernier.

Yves BAZIN se dit déçu du financement de l'Etat qui diminue alors que la communauté de communes avait été fortement encouragée à se lancer dans ce domaine d'action.

L'ensemble du Conseil va dans ce sens.

→ Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention (Alain FOCHI) donne son accord pour la signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

3. Projet de convention « actions culturelles » avec le Conseil Général de l'Ardèche

Yves BAZIN présente un projet de convention avec le Conseil Général, dans l'objectif final d'augmenter globalement les aides financières à l'ensemble des actions culturelles du territoire.

Après débat, il est convenu que ce point soit retravaillé par un groupe d'élus (composé notamment de maires de communes ayant une programmation culturelle) et représenté lors d'un prochain Conseil.

4. Programmation culturelle « les 3 saisons d'Eyrieux aux Serres »

- Bilan de l'année 2007

Yves BAZIN présente rapidement le bilan de la saison 2007 (voir document distribué en séance).

Françoise DEJOURS demande que des efforts soient faits pour qu'il n'y ait pas plusieurs manifestations le même jour.

Yves BAZIN lance un appel pour plus de participations des élus à la commission culture, et notamment pour qu'il y ait au moins un élu par commune.

- Propositions pour 2008

Le groupe de programmation a élaboré une proposition de saison culturelle, toujours variée et de qualité. Yves BAZIN en présente les détails (voir document diffusé). Le budget total s'élève à 13.000 euros TTC + 2 spectacles inscrits dans le cadre des « Petites envolées », en partenariat avec le théâtre de Privas.

Le plan de financement serait le suivant :

Recettes prévisionnelles 2008		%
Région - CDRA	2 887 €	25,0%
Département	2 500 €	21,6%
CC Eyrieux aux Serres	2 310 €	20,0%
Billetterie	3 853 €	33,4%
Total	11 550 €	100%

→ Le Conseil valide à l'unanimité la proposition de saison culturelle 2008, établie par le comité de programmation, ainsi que la création d'un tarif réduit pour les demandeurs d'emploi et les 12-18 ans à 5 euros (sur justificatif)

Les élus souhaitent souligner leur mécontentement par rapport à la méthode d'appel à projets lancé par le CDRA et aux règles peu claires d'éligibilité. Il existe un vrai risque de diminution des subventions pour les projets culturels de l'ensemble du territoire (portés par la communauté de communes, les communes ou les associations)

5. Projet de valorisation de l'ancien voie ferrée

Alain SALLIER propose, suite à une réunion de travail le 6 décembre dernier, de :

- faire intervenir un « bureau de contrôle technique » pour un avis sur les garde-corps envisagés (adaptation aux usages et pratiques prévisibles, solidité, etc.), sur le mode de pose, ainsi que sur le positionnement envisagé par rapport aux zones à risques de chutes.

4 devis ont été demandés et les réponses sont attendues pour le 20 décembre avec une intervention dès la 1ère semaine de janvier.

Information post-réunion : la société APAVE a été choisie pour une intervention d'un montant de 1.250 euros

- contrairement à ce qui a été dit au dernier Conseil : il est proposé de ne lancer que les marchés publics pour le lot 1 « débroussaillage » et le lot 2 « fabrication et pose des garde-corps » (les autres travaux nécessitant du travail d'approfondissement)
- prendre en compte la réactualisation du coût du projet pour les dernières demandes de subventions, auprès du CDRA ValDAC :

CGD Département	147 000	9%	25% de 588.000	acquis
CGD Région	205 800	12%	35% de 588.000	acquis
CDRA Département	117 600	7%	20% de 588.000	acquis
FNADT	150 000	9%	9,84% de 1.524.000	acquis
Etat DGE 2007	150 000	9%	9,84% de 1.524.000	acquis
CDRA Région	370 796	22%	35% de 1.059.416	
CDRA Département	197 400	12%	19% de 1.059.416	
Communauté de communes	334 649	20%		
TOTAL	1.673.245			

→ le Conseil valide à l'unanimité le nouveau plan de financement et décide le lancement des lots 1 et 2.

6. Demande de retrait du STVOM Rhône Eyrieux en vue de l'adhésion au SICTOM Moyen Eyrieux (territoire de la commune de Dunière)

Ce n'est finalement pas possible de délibérer ce jour, puisque les deux syndicats intercommunaux ne se sont pas encore mis d'accord sur le volet financier.

7. Informations diverses

Annie LOUIS informa que la remplaçante de Béatrice sera Stéphanie FOURURE à compter du 3 janvier prochain. Elle a été sélectionnée au vu des 30 curriculum vitæ reçus et des 6 entretiens d'embauche réalisés.

Opération de revitalisation du Moulinon : phase 2

Gilbert VALETTE explique que l'étude notariale pourrait s'implanter au 1^{er} janvier 2009, sur environ 560 m².

Pour les demandes de subvention, l'architecte a chiffré très largement le projet global (étude notariale + bureaux pré-aménagés pour 4 micros-entreprises) à 512.000 euros HT.

Il est proposé de solliciter une aide de 33% auprès du CDRA ValDAC.

Pour le volet « implantation de l'école de musique », un chiffrage d'aménagement devra être demandé à l'architecte.

→ le Conseil valide à l'unanimité la demande de subvention au CDRA ValDAC, d'un montant de 292.668 euros.

Indemnité de la perceptrice pour 2007

L'indemnité complète demandée est de 520 euros.

Roland ROUCAUTE rappelle qu'un montant de 250 euros a été budgétisé pour cette dépense.

→ le Conseil décide de ne pas dépasser ce montant par 23 voix pour, 3 voix contre (A. Fochi, G Valette, R Roucaute) et 1 abstention.

En raison de la période préélectorale et des contraintes fixées par la loi en terme de non valorisation des actions publiques, le prochain **Lo plancho** sera un numéro restreint avec aucun article écrit par des élus. Il sortira mi-janvier 2008.

Dominique BLANC demande que soient précisés les horaires de la déchetterie intercommunale.

Jean-Claude VIDAL soulève la question d'un habitant de Pranles à propos de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cet habitant du quartier Fond Salé sollicite le dégrèvement de la taxe en raison notamment de son éloignement par rapport au conteneur.

Jean-Louis VIDIL rappelle la délibération, votée à l'unanimité du Conseil communautaire de ne pratiquer aucune exonération. De plus, d'autres membres du Conseil pointent le fait que cet habitant n'élimine pas seul ses ordures ménagères et qu'il bénéficie quand même d'un service public de collecte et traitement d'ordures ménagères (sur Pranles ou sur une autre commune plus proche).

→ Le Conseil décide donc d'appliquer la délibération de non exonération.

Prochain Conseil communautaire :
le lundi 28 janvier 2008 à 20h30 à Saint-Michel de Chabrillanoux